PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2026

Présents : H. PLE, C. SASSO, A. JASSERME, P. PRIMEVERT, L. BELLON, L. PROFIZI, E. DOMPS, V. SANTAMARIA, B. MOINE, F. AURELLE, Y. MUGNIER, M. CARRARA, T. MICHELI, JF. THIERRY, C. DAVIET
Absent(s) non excusé(s) : /
Absent(s) excusé(s) : /
Procurations : /
Désignation d'une secrétaire de séance : C. DAVIET

Ce procès-Verbal comporte des erreurs signalées lors du Conseil Municipal du 16/10/2026. Voir la note de rectification officielle à la fin du document

1*/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2026
Le procès-verbal de la séance du 29 juillet 2026 n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

Rappel : Mise au point des fonctions de chaque élu et leurs prérogatives
M. le Maire rappelle les principes de la charte des élus.

2*/ ORDRE DU JOUR

1/ Octobre Rose
L'objectif est de reprogrammer le feu d'artifice annulé le 13 juillet 2026 en raison de la sécheresse. La journée s'articulera autour d'une course ou marche ludique type color run, suivie d'animations proposées par les associations du village durant l'après-midi. Un discours et un verre de l'amitié clôtureront la journée, accompagnés d'une petite restauration, avant le tir du feu d'artifice prévu vers 21h.

La mairie prendra en charge l'achat du matériel nécessaire à la color run. Une participation de 5 € sera demandée à chaque coureur ou marcheur, et l'intégralité des bénéfices sera reversée à la Ligue contre le cancer de l'Ain (convention de partenariat). Nous prévoyons pour l'instant l'achat de 200 kits, avec la possibilité d'en commander davantage si les inscriptions dépassent les prévisions.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :
- **la signature de la convention de partenariat avec la Ligue contre le cancer de l'Ain**
- **l'achat de kits pour 952 € (société France Effect)**

- **Création d'une régie évènementielle : ajournée**

2/ Mise à disposition du local sportif pour les activités bien-être
- **Fixation du tarif de location :**

Face aux nombreuses demandes concernant la location de la salle du gymnase de foot, désormais non utilisée par le club, le conseil a établi un prix de location. Celui-ci a été déterminé en prenant en compte le coût du ménage ainsi qu'une estimation de la consommation d'eau et d'électricité liée à son utilisation.

Ludovic BAUD souhaite louer la salle 20h par semaine : forfait de 400 €/mois de loyer
➔ **13 voix pour, 2 abstentions F. AURELLE et JF. THIERRY**
Iwona RALFAS 2h par semaine soit 20€
➔ **Le conseil Municipal approuve à l'unanimité**
Gwendal HUCHET entre 2h et 2h30/semaine soit 20 à 25€/semaine
➔ **Le conseil Municipal approuve à l'unanimité**

- **Approbation du règlement d'utilisation des locaux :**

Quelques modifications à apporter sur les termes utilisés dans la rédaction du règlement à savoir :
- Noter sépulture à la place de cérémonie religieuse
- Fin du contrat après 2 défauts de paiement
- Le paiement se fera à réception du titre

➔ **Le conseil Municipal approuve à l'unanimité**

- **Contrat d'entretien des locaux :**

Deux séances de nettoyage de 1h30 par semaine seront assurées, auxquelles s'ajoutera un entretien approfondi chaque trimestre. Le conseil a demandé un devis à Claire'net, qui réalisait déjà l'entretien jusqu'à présent. Le montant proposé est de 72 € par semaine (soit 312 € par mois) pour le nettoyage courant, et 96 € par trimestre pour le gros entretien.

Question de F. AURELLE : Pourquoi n'avons-nous pas sollicité un second devis ?

Il n'y a effectivement pas eu de second devis, car la salariée était déjà en poste lors de l'arrivée du nouveau conseil. La question est donc ajournée : un deuxième devis sera demandé et présenté lors du conseil du mois d'octobre.

Dans l'intervalle, une délibération est nécessaire pour valider son intervention sur le mois de septembre, la salle étant louée dès ce mois-ci.

➔ **Le conseil Municipal approuve à l'unanimité l'intervention de Clair'net pour un mois**

3/ Achat de panneaux de signalisation pour la sécurisation de la traversée depuis Champrion jusqu'à Rhémoz et renouvellement des panneaux usagés
Entre Champrion et Rhémoz, de nombreuses priorités à droite sont actuellement en place. Après une visite complète de la commune, le Conseil Départemental propose de supprimer ces priorités jugées accidentogènes et de les remplacer par des panneaux STOP.

Pour renforcer la sécurité et faire ralentir les automobilistes, le Conseil Départemental suggère également l'installation de ralentisseurs, notamment des coussins berlinois. Il reste à déterminer le dispositif le plus adapté. La question de l'installation d'un radar du côté de Rhémoz est également soulevée ; un dossier de demande de subvention devra être déposé auprès de la préfecture.

Par ailleurs, plusieurs panneaux de signalisation du village sont devenus illisibles en raison de leur usure. Une proposition est faite d'acquérir 7 000 € de panneaux afin de couvrir l'ensemble des modifications prévues.

→ **13 voix pour, 2 abstentions F. AURELLE et JF. THIERRY**

4/ Création d'un emploi non permanent à temps non complet en cantine

Pour faire face à un surcroît d'activité, le conseil souhaite recruter un salarié 2 heures par jour, 4 jours par semaine, sur les temps de cantine à compter du 7 septembre 2026 et pour l'année scolaire 2026-2027.

→ **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'un emploi non permanent à temps non complet à compter du 7 septembre 2026 et pour l'année scolaire 2026-2027. Si le niveau d'activité se maintient, l'emploi pourra être pérennisé.**

Par ailleurs, la commune devra réfléchir à augmenter la capacité d'accueil des enfants, plusieurs d'entre eux n'ayant pas pu être inscrits faute de places disponibles.

5/ Achat divers de matériel pour mise à disposition des associations

L'achat de deux crêpières est envisagé, avec deux devis présentés : l'un pour un modèle à gaz, l'autre pour un modèle électrique.
Question de F. AURELLE : Pourquoi la commune achèterait-elle ce matériel, et non les associations elles-mêmes ?
L'objectif est de mutualiser les équipements afin que toutes les associations puissent en bénéficier, comme c'est déjà le cas pour les friteuses mises à disposition.

→ **14 voix pour l'achat de 2 crêpières électrique 329 € TTC l'une (Gitem), 1 contre F. AURELLE**

L'achat de deux barnums a été étudié, avec deux devis (France Barnums) présentés : un modèle éco (1 296.75 € HT l'un) et un modèle pro (1 565.72 € HT l'un), pour des structures de 3 m × 6 m. Ces barnums pourront être prêtés aux associations contre une caution. Le choix s'est porté sur le modèle éco, sans marquage.

→ **13 voix pour l'achat de 2 barnums pour un montant de 1296.75 € HT l'unité, 1 contre F. AURELLE, 1 abstention JF. THIERRY**

L'achat d'une remorque réfrigérée, deux devis ont été présentés : Lamberet (11 400 € HT) et Virollet (8 865 € HT). Cette remorque sera également mise à disposition des associations contre caution, et un contrat de location sera élaboré pour permettre sa location aux habitants de la commune. Le choix s'est porté sur le modèle Virollet.

La remorque sera détarrée afin de pouvoir être tractée sans permis remorque.

→ **13 voix pour l'achat de la remorque Virollet pour 8 865 € HT, 2 voix contre F. AURELLE et JF. THIERRY**

6/ Nomade Reggae Festival : consultation de la population

Le Nomade Reggae Festival a sollicité la commune pour organiser une nouvelle édition 2027. Nous leur avons indiqué que la demande serait étudiée mais ils nous relancent.
JF. THIERRY s'est engagé le soir du festival a renouvelé celui-ci, sans l'accord du conseil municipal.
M. le Maire nous expose la différence entre un référendum et une consultation locale. Le referendum est plus contraignant et plus long à se mettre en place, environ 3 mois. Une consultation locale peut être plus rapide.
La proposition de la constitution d'un groupe de travail est faite pour travailler sur les avantages et inconvénients que ce festival apporte à la commune. L'avis de la population sera ensuite sollicité.

→ **Le conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'un groupe de travail qui sera composé de JF. THIERRY, F. AURELLE, M. CARRARA, L. PROFIZI, T. MICHELI, H. PLE, A. JASSERME, P. PRIMEVERT, L. BELLON, C. SASSO, C. DAVIET**

7/ Remplacement du défibrillateur de la salle des fêtes

La commune dispose actuellement de trois défibrillateurs :

- un à la salle des fêtes,
- un mobile, prêté aux associations lors des manifestations et disponible au lac durant l'été,
- un situé près des pompiers.

Celui de la salle des fêtes étant hors service et celui des pompiers prochainement à remplacer, plusieurs devis ont été étudiés, tant pour l'achat que pour la location. Après comparaison, l'achat de nouveaux défibrillateurs s'avère plus avantageux.

→ **14 voix pour l'achat de 2 défibrillateurs à Secourisk pour 3 911.92 € HT avec la maintenance offerte, 1 abstention JF. THIERRY.**
Précision faite que le défibrillateur de la salle des fêtes sera changé immédiatement : à noter que le technicien jugera à la pose si l'armoire extérieure devra être changée (fourniture comprise dans le montant global)
Le défibrillateur de la caserne sera quant à lui changé avant 2027

8/ Attribution du local commercial vacant

Concernant la location du local communal, deux personnes intéressées ont été reçues, chacune souhaitant y installer une onglerie. L'une s'étant désistée, le local sera proposé à la seconde candidate.

Le montant de la location est fixé à 250 € par mois, hors charges. La commune va se rapprocher du CCUR pour la rédaction du bail, avec une entrée prévue au 1er octobre 2026.

→ **Le conseil Municipal approuve à l'unanimité**

9/ Constitution des groupes thématiques dans le cadre du CODIR du Haut-Rhône Tourisme

PDIPR : A. JASSERME, P. PRIMEVERT
Vignoble et découverte : /

Surlyand : A ; JASSERME, P. PRIMEVERT, C. DAVIET
Communication : /
Partenaire : /

10/ Vente de bois dépérissant

L'ONF propose de faire une vente de bois dépérissant le 28 septembre 2026.

➔ **Le conseil Municipal approuve à l'unanimité**

11/ Questions et informations diverses

- Auberge : M. le Maire a rencontré les gérants afin de relire ensemble le bail. Il rappelle que le Conseil Municipal ne souhaite pas fermer l'auberge. Des échanges sont en cours pour identifier des solutions. Les travaux prévus ont pris du retard, mais un planning a été établi avec le maître d'œuvre pour achever la réfection des chambres au plus vite. Un problème de tuiles a également été signalé : un charpentier interviendra pour effectuer la réparation.
- Une réunion publique se tiendra le 17 septembre 2026 à 20h pour les habitants concernés par la 3e tranche des travaux, dont le démarrage est imminent. Nous sommes en attente d'une réponse du Conseil Départemental concernant un éventuel impact sur les cars scolaires.
- Cantine : Un accès limité à la réservation de la cantine a été mis en place dès qu'un impayé est constaté.
- Le bâtiment situé derrière l'auberge présente un toit en très mauvais état, avec un risque élevé d'effondrement. Une visite sera organisée pour chiffrer les réparations ou la démolition. Le Conseil Municipal devra se pencher sur l'avenir des bâtiments communaux, dont le manque d'entretien entraîne un vieillissement prématuré et des coûts importants de rénovation.
- Questionnement autour des goûters qui ont été proposés cet été à certaines personnes âgées : Les goûters offerts cet été ont été proposés aux personnes âgées isolées, identifiées via la liste actualisée du CCAS. L'objectif était de créer du lien et de favoriser la constitution d'un groupe pouvant relancer un club senior.
- Question de Mme HUMBERT : Véloroute : aucune nouvelle pour le moment, le projet reste en cours. Plantations des terre-pleins et nouveau trottoir : elles ont souffert de l'été en raison d'un arrêté interdisant l'arrosage. De plus, les terre-pleins contiennent très peu de terre, ce qui complique la reprise des végétaux.
- Question de JF. THIERRY : Souhaite connaître les dates de la prochaine commission communication et demande un espace dédié à l'opposition.
- Questions de N. NANTERME : Interroge sur le début de la nouvelle organisation décidée en fin d'année pour l'accompagnement des enfants à la cantine. P. PRIMEVERT prévoit de rencontrer les employés ce vendredi pour en discuter.
- La commune a reçu des remerciements des familles BURDET et MOSSAZ pour sa présence lors des obsèques de leurs proches.

La séance est levée à 22h30

Le Maire,

Henri PLÉ

La Secrétaire,

Cécile DAVIET

NOTE DE RECTIFICATION OFFICIELLE

(Suite aux observations formulées lors de la séance du 16 octobre 2026, avant l'adoption définitive du présent procès-verbal)

Le Conseil Municipal a acté les rectifications et observations suivantes qui modifient et complètent le présent procès-verbal du 3 septembre 2026 :

1. Intervention de JF. THIERRY

- JF. THIERRY conteste formellement la mention suivante du PV : *« JF THIERRY s'est engagé le soir du festival à renouveler celui-ci sans l'accord du conseil municipal »*. Sa contestation est explicitement actée à sa demande.

2. Interventions et corrections demandées par F. AURELLE

- **Vote du PV du 29 juillet 2026 :** La mention *« adopté à l'unanimité »* est erronée. Mme F. AURELLE s'est abstenue et JF. THIERRY a voté contre. Le PV du 29 juillet 2026 est donc adopté à la majorité (et non à l'unanimité).
- **Ajout de déclaration :** Il est rajouté au procès-verbal que H. PLE a mentionné lors de la séance avoir porté plainte pour divulgation du projet de Procès-Verbal du 29/07/2026 avant son approbation officielle.
- **Achat des panneaux de signalisation :** F. AURELLE précise avoir voté contre ce point en indiquant que *« cela risquait d'être une autoroute »* et que H. PLE devait demander la mise en place de radars auprès de la sous-préfecture.

3. Correction demandée par T. MICHELI (Question 7 : Remplacement des défibrillateurs)

- Le résultat du vote consigné est rectifié suite à l'abstention de T. MICHELI. Le résultat réel et officiel du vote est le suivant : **14 voix pour, 1 abstention (T. MICHELI)**

Certifié conforme et annexé au procès-verbal du 03/09/2026 suite aux observations du 16/10/2026.